

N° DEL/2023-114



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 13 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 06 novembre 2023

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (29) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

ABSENTS

M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (7) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PEYRAT Denise a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

OBJET : Création d'un fonds d'intervention spécifique sur le territoire pour des prêts d'honneur – Réseau Initiative Corrèze / Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières

PREAMBULE :

L'association a pour objet de favoriser l'initiative économique sur le territoire de la Corrèze. Elle regroupe des acteurs privés et publics qui ont pour objectif commun de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises pérennes par la mise en œuvre, d'une part de moyens financiers adaptés, d'autre part, de moyens humains liés à l'accompagnement des porteurs de projet et suivi des activités et des entreprises qui seront soutenues.

Sa mission se réalise notamment, au moyen de l'utilisation d'un fonds spécifique dédié (ci-après le "fonds de prêts"), par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs, repreneurs, et développeurs d'activités ou d'entreprises afin de faciliter la réalisation de leurs projets et de leur permettre d'avoir accès au financement bancaire dans des conditions normales voire privilégiées.

Dans l'esprit du préambule, les deux partenaires s'allient pour favoriser la création/reprise d'entreprises en créant un fonds d'intervention spécifique sur le territoire permettant d'accorder des prêts d'honneur (PH) d'un montant maximum de 3 000€, à taux zéro, remboursable sur une durée maximum de 36 mois, couplé obligatoirement avec un prêt d'honneur Initiative Corrèze.

- Moyens financiers mis en œuvre par la Communauté de Communes
La communauté de communes s'engage à verser une subvention d'investissement d'un montant de 21 440€ pour abonder le fonds d'intervention et une subvention de fonctionnement 890€ pour la gestion de ce fonds.
- Moyens financiers mis en œuvre par Initiative Corrèze
Initiative Corrèze fera bénéficier les porteurs de projet implantés sur le territoire de la Communauté de Communes, en tant que de besoin :
du fonds prêt d'honneur « Création, Reprise, Primo-développement départemental »,
du fonds prêt d'honneur régional agricole Nouvelle Aquitaine,
et de tout autre nouveau dispositif qui pourrait être mis en place dans la période d'exécution de la présente convention.

L'Association vise les objectifs suivants :

- soutenir 7 porteurs de projets avec un prêt d'honneur « fonds Ventadour Egletons Monédières »,
- maintenir par un suivi efficace et régulier le taux de pérennité à trois ans des créations ou reprises autour de 80%.

Public ciblé :

- Porteurs-euses agé(e)s de moins de 26 ans,
- Porteurs de projets créant une activité commerciale inexistante dans la commune d'implantation permettant d'assurer un service du quotidien à la population,
- Porteurs-euses de projets reprenant le dernier commerce permettant d'assurer un service du quotidien à la population,
- Porteurs-euses créant un emploi en CDI (par dérogation inclus les contrats l'apprentissage).

Zone géographique : l'ensemble des communes de la communauté de communes.

Caractéristiques du prêt d'honneur :

- **Montant du PH** : max 3 000€ couplé obligatoirement à un PH création reprise Initiative Corrèze d'un montant minimum de 3 000€
- **Durée de remboursement** : 36 mois maximum – avec possibilité d'un différé maximum de 3 mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association Initiative Corrèze.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 14 novembre 2023
Le Président,**


Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26